

OMNIUM FRANCO-AFRICAIN (1924-1933) Côte d'Ivoire, Guinée, Togo, Cameroun

Nouvelles de la Commission
Maisons de Commission d'importation, d'Exportation de Représentation
Maisons d'Achats
(*Le Courrier*, 3 avril 1924)

Omnium Franco-Africain, 14, rue Vézelay, Paris. — Sous cette dénomination, a été formé une société anonyme ayant pour objet : toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, immobilières, financières, dans les colonies françaises, la métropole et les pays étrangers circumvoisins en Afrique, le commerce du coton, du tabac, des oléagineux, du bois, en Guinée, au Cameroun et à la Côte-d'Ivoire ; toutes transactions avec les indigènes, etc. — Durée : 50 ans, à compter du 21 mars 1924. Capital : 500.000 fr. divisé en 5.000 actions de 100 fr. entièrement souscrites et libérées d'un quart. — Administrateurs : MM. Hardouin ¹, 5, rue Barye, Paris ; Favout (Jean), 23, galerie d'Orléans, Paris ; Libersart (Eugène), 26, rue du Lycée, à Grenoble (Isère) ; Bertrand ², 90, rue de Rennes, Paris ; Giraud (Anatole) ³, 21, rue Lachassaigne, à Bordeaux (Gironde) ; Courrent ⁴, 152, avenue du Maine, Paris ; Capdeville (Édouard) ⁵, 14, rue Vézelay, Paris.

Omnium franco-africain
(*La Journée industrielle*, 22 avril 1924)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet toutes opérations industrielles, commerciales et financières, notamment le commerce en Guinée, au Cameroun et à la Côte-d'Ivoire du coton, du tabac, du bois.

Le siège est à Paris, 14, rue Vézelay.

Le capital est de 500.000 fr. en actions de 100 fr. toutes souscrites en numéraire. Il a été créé 5.000 parts bénéficiaires attribuées à M. Joseph Aslangul, en rémunération d'apports.

Les premiers administrateurs sont : MM. Hardouin, ministre plénipotentiaire, à Paris, 5, rue Barye ; Jean Fayout, administrateur des colonies, à Paris, 23, galerie d'Orléans,

¹ Charles Hardouin (Penang, Malaisie, 29 février 1856-Pnom-Penh, Cambodge, 15 janvier 1928) : diplomate, chef de cabinet de Beau, gouverneur général de l'Indochine (1902-1907). Administrateur de l'United Travel Service (France)(1925). Obtient une concession au Cambodge et l'apporte à la [Société des plantations de Kratié](#) (1927).

² Émile Jules Louis Bertrand (Rochefort, 9 oct. 1866-Paris VI^e, 7, rue Cassette, 30 déc. 1954) : commandeur de la Légion d'honneur du 6 juillet 1921 : capitaine de vaisseau.

³ Anatole Giraud : né à Rioux, canton de Gémozac, Charente-Inférieure, le 10 février 1874. Agent général de la maison [Maurel et Prom](#) à Rufisque. Président de la chambre de commerce de Rufisque, etc. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 11 avril 1925).

⁴ Georges Courrent : de la bande à Vacquié : administrateur de la [Compagnie parisienne des comptoirs coloniaux](#).

⁵ Joseph Édouard Capdeville (Sully, Saône-et-Loire, 1874-Paris, 1955) : ingénieur de l'École supérieure des mines de Paris. Ancien administrateur délégué du Syndicat minier (1906-1907), un des fleurons de l'escroc Rochette. Voir [encadré](#).

Palais-Royal ; Eugène Libersart, à Grenoble, 26, rue du Lycée ; Bertrand, capitaine de vaisseau, à Paris, 90, rue de Rennes ; Antoine [erreur : lire Anatole] Giraud, inspecteur général de la maison Maurel et Prom, à Bordeaux, 21, rue Lachassaigne ; Courrent, à Paris, 152, avenue du Maine ; et Édouard Capdeville, ingénieur-conseil, à Paris, 14, rue Vézelay.

TOGO
LA VIE ÉCONOMIQUE
(*Annales coloniales*, 27 février 1925)

Nouvelle raison sociale

M. Curtat a informé le public qu'il ne fait plus partie de l'Omnium franco-africain et qu'il continue les affaires pour son compte personnel.

DOMAINE ET PROPRIÉTÉ FONCIÈRE FONCIÈRE
(*Journal officiel du Cameroun*, 15 octobre 1925)

Par arrêtés pris en conseil d'administration en date du 25 sept. 1924 :

.....
Un permis de coupe ordinaire portant sur une superficie de 2500 ha située sur la rive droite de la rivière Dibombé, à la hauteur du village de Njanga, telle qu'elle est définie par le plan joint, est accordé à M. Frilay agissant au nom et pour le compte de l'Omnium franco-africain, sous les réserves énoncées au cahier des charges annexé.
.....

AEC 1926/371 — Omnium franco-africain (O.F.A.),
14, rue Vézelay, PARIS (8^e).
Tél. : Laborde 03-40 et 03-41. — Télég. : Capdeminac. — © : A. B. C. 5^e édit., Lieber, A. Z., Lugagne. — R.C. Seine 214.490 B.
Capital. — Société anon., fondée le 29 février 1924, 500.000 fr. en 5.000 actions de 100 fr. toutes de numéraire. — Parts bénéficiaires : 500, attribuées à M. Joseph Aslangul, en rémunération d'apports.
Objet. — Import. et export. au Cameroun, en Guinée portugaise et au Togo. — Plantation de tabac et d'acacia mimosa à Bissao (Guinée portugaise). — Exploitation de forêts au Cameroun.
Imp. — Coton, tabac, produits tanniques, bois, oléagineux, textiles.
Comptoirs. — Cameroun : Douala ; Guinée portugaise : Bissao ; Togo : Lomé, Palimé.
Conseil. — MM. Bertrand, présid. ; J.-E. Capdeville, admin.-délégué ; E. Libersart, Antoine Giraud, administrateurs.



[Coll. Serge Volper](#)

OMNIUM FRANCO-AFRICAIN
O.F.A.

Société anonyme française au capital social de trois millions de fr.
divisé en 30.000 actions de 100 fr. chacune, dont 500 de série A,
4.500 de série B et 29.500 série B

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 30 novembre 1928

Statuts déposés chez M^e Josset, notaire à Paris

Siège social : 14, rue Vézelay, à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Capdeville

Un administrateur (à droite) : ?

Imp. Berger-Levrault, Nancy, Paris, Strasbourg



Coll. Jacques Bobée

OMNIUM FRANCO-AFRICAIN
O.F.A.

Société anonyme française au capital social de un million de fr.
divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune, dont 500 de série A,
4.500 de série B et 5.000 de série B privilégiées

CAPITAL PORTÉ DE UN À TROIS MILLIONS
(Assemblée générale du ... décembre 1928)

Statuts déposés chez M^e Josset, notaire à Paris

Siège social à Paris, 14, rue Vézelay (8^e)

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

faisant partie des cinq mille parts émises en vertu de l'article 6 des statuts
donnant droit aux avantages stipulés à l'article 47 et soumises aux règles édictées par
l'article 55

Un administrateur (à gauche) : Capdeville

Un administrateur (à droite) : ?

Paris, le 25 juillet 1928

Imp. Thérèse, 5, passage du Caire, Paris

Omnium franco-africain
(*La Journée industrielle*, 19 décembre 1928)

Capital porté de 1 à 3 millions, par l'émission de 20.000 actions B ordinaires de 100 francs.

Sociétés ayant procédé à la création d'actions à vote plural
(*La Libre parole républicaine*, 18 janvier 1929)

Citons aujourd'hui quelques-unes de ces sociétés à mettre à l'index sans la moindre hésitation :

Grands Hôtels du Sud-Ouest, 4.600 actions B, vote quintuple.
Métallurgique de Tournus, 1.000 actions B, vote quintuple.
BANANIA, 6.000 actions à vote quintuple.
Mine et Métallurgie, 50.000 actions P, vote quintuple.
Auxiliaire d'Entreprises Coloniales, 2.000 actions A, vote centuple.
Omnium Franco-Africain, 500 actions A, vote décuple.
Annuaire Didot-Bottin, 8.000 actions B, vote quintuple.
Consortium Industriel, 1.000 actions A, vote décuple.
Bordelaise de Crédit Industriel, 5.000 actions P, vote quintuple.
Électro-Métallurgique de Dives, 5.000 actions B, pouvoir de votation non indiqué.
Charbonnages du Tonkin, 25.600 actions P, vote quintuple.

(*Revue des vins et liqueurs*, 31 janvier 1929)

Soc. dite Omnium Franco-Africain, 14, rue Vézelay, Paris. Capital porté de 1 million fr. à 3.000.000 fr.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
OMNIUM FRANCO-AFRICAIN (O. F. A.)
(*BALO*, 13 mai 1929)

Suite et complément à l'insertion parue dans le *BALO* en date du 3 septembre 1928.

Dénomination : O.F.A.

Législation : française (constitution 28 février 1924, statuts déposés chez M^e Josset, notaire à Paris.

.....

Le conseil d'administration, dans sa séance du 25 février 1929, autorisé par l'article 19 des statuts, a décidé d'émettre une première tranche de 6.000 obligations de 500 fr. chacune, à valoir sur l'emprunt total, type demi-net, d'un intérêt annuel de 7 p. 100 remboursables au plus tard dans les 40 ans de leur création.

La présente publication a lieu en vue de cette émission.

Bilan. — Le dernier bilan est celui publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 3 septembre 1928.

ACTIF		
Caisse et Banques		
Caisse		55.371 20
Banques		1.979 30
		50.350 50
Frais de constitution		69.228 45
Installations siège		129.040 50
Débiteurs divers		171.121 50
Installation et exploitation en Afrique :		
Douala :	32.422 00	
Études et diverses :	60.647 00	
Guilhot Dahomey :	178.989 90	
Pertes et profits		
Report à nouveau :	201.566 94	
Pertes exercice 1927-1928 :	53.048 20	254.615 14
		<u>1.647.304 09</u>
PASSIF		
Capital		1.000.000 00
Créditeurs divers à terme :	47.304 09	
		<u>1.647.304 09</u>

Certifié conforme

Un administrateur
DUVAL,
faisant élection de domicile au siège social de la société,
14, rue Vézelay, Paris (8^e).

Si vous êtes soucieux de vos intérêts porteurs d'actions et parts
(*L'Événement*, 17 juillet 1929)

SIDI MAFA
MINIÈRE DU MAROC ORIENTAL
OMNIUM FRANCO-AFRICAIN

Ne tardez pas davantage à entrer en relations avec nous en vue de la constitution éventuelle de syndicats de défense, constitution qui ne pourra être réalisée que si vous vous manifestez en nombre suffisant.

VALEURS NÉGOCIÉES « HORS COTE »
(Renseignements indicatifs donnés sans garantie ni responsabilité)
Omnium franco-africain
(*Annales coloniales*, 20 novembre 1930)

Opérations commerciales et industrielles aux colonies. 500 Act. Act. de 100 fr., 4.500 Act. B. de 100 fr. 5.000 Act. B. priv. de 100 fr. ; 5.000 P. ; divid. distribué : Act. B. : 45,75 ; dern. cours : ... 1928 plus ht. : Act. A., Act. B. 100, Act. B. priv., P, 140, plus ht. Act. B. 90, P. 105 ; 1929...

LES FAILLITES
Jugements du 26 septembre
(*Le Matin*, 28 septembre 1933)
(*Les Annales coloniales*, 6 novembre 1933)

OMNIUM FRANCO-AFRICAIN (O. F. A.), société anonyme au capital de 3.000.000 de francs ayant pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, immobilières, avec les colonies françaises la métropole et autres pays, avec siège social Paris, 14, rue Vézelay ci-devant et actuellement même ville ,16, rue Baron (juge M. Vernon; syndic M. Omnès).
